



## Rappel réglementaire pour les détaillants de composants d'explosif limités Juin 2020

### Reconnaître et signaler les comportements suspects

Les composants d'explosif limités, comme le peroxyde d'hydrogène ( $\geq 30\%$ ), le nitrate d'ammonium ou le nitrate de potassium (souvent vendu sous la forme de destructeur de souche), sont des produits chimiques qui sont largement utilisés et facilement accessibles. Plusieurs de ces produits dont l'usage est légitime et bénéfique peuvent également être utilisés à mauvais escient.

À titre de détaillant, vous jouez un rôle important comme premier intervenant auprès de ceux qui voudraient utiliser ces produits chimiques pour s'attaquer à nos collectivités compromettre notre mode de vie. Le Canada compte sur vous pour mener à bien vos activités normales avec une vigilance accrue. Il n'y a aucun doute que la pandémie de la COVID-19 résulte en une plus grande charge de travail et de responsabilités sur vos activités quotidiennes mais il est important que vous et vos employés soyez attentifs aux comportements suspects et sachez où et comment signaler ces situations en cas de doute.

### Comment reconnaître les comportements suspects?

Un composant d'explosif limité ne doit pas être vendu s'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que le composant sera utilisé à des fins criminelles. Le comportement de l'acheteur doit être jugé au cas par cas. Pour vous aider à détecter une activité suspecte, déterminez si l'acheteur:

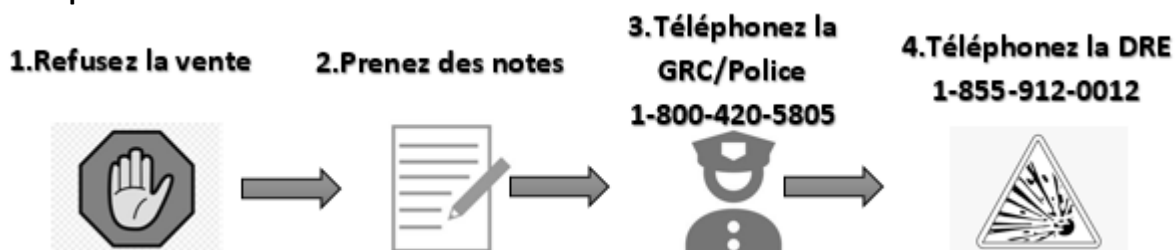
- est nerveux ou évite la communication;
- essaie d'acheter des quantités inhabituellement petites ou grandes de produits ou de produits hors saison;
- achète le même produit à plusieurs reprises;
- ne peut pas fournir une description de l'utilisation du produit;
- tente de faire l'achat d'une combinaison inhabituelle de produits;
- refuse de fournir une preuve d'identité à l'achat; ou,
- pose des questions étranges, en particulier concernant les méthodes de livraison.

### Que faire en cas de doute?

Refusez la vente et notez autant d'information sur l'individu et sur la situation que possible. Par exemple:

- date, heure, quantité de produit demandée;
- taille, poids, couleur des cheveux, caractéristiques distinctes (tatouages, cicatrices, pilosité faciale, etc.);
- marque, modèle, plaque d'immatriculation du véhicule.

Signalez tout comportement suspect, vol ou tentative de vol de composants d'explosif limités à la **Ligne de sécurité nationale de la GRC au 1-800-420-5805** ou à  **votre police locale et à la Division de la réglementation des explosifs au 1-855-912-0012.**



**Le Canada compte sur votre vigilance, votre intuition et votre collaboration.  
Connaissez votre inventaire. Sécurisez vos produits. Vendez-les de manière responsable.  
Vous pouvez faire la différence!**